

PARTIE 4

Etude d'incidence environnementale

4 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

4.1 CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

L'évaluation des incidences du projet de crématorium animalier sur des sites Natura 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L 122-1 à L 122-3 et des articles R 122-1 à R 122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application des articles L 414-4 à L414-7 et R414-19 à R414-26 du code de l'environnement. Pour cela, une présentation des sites Natura 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

4.2 LOCALISATION DU PROJET VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000

4.2.1 Sites à proximité

La consultation du réseau des sites Natura 2000 et du portail de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), permet de constater que le territoire communal de La Fresnais intersecte avec un site Natura 2000.

Les sites du réseau Natura 2000 situés dans un rayon de 20 km autour du site d'implantation du projet sont recensés dans le tableau suivant :

Tableau 40 : Description des sites Natura 2000 à proximité du site (source : INPN)

Code	Nom du site	Superficie (ha)	% de superficie marine	Distance du site
FR2510048	Baie du Mont Saint Michel (ZPS)	47 056,4 ha	83,19 %	500 m
FR2500077	Baie du Mont Saint Michel (ZSC)	39 480 ha	97 %	3,2 km
FR5300061	Estuaire de la Rance (ZSC)	2 785 ha	33 %	8,5 km
FR5300052	Côte de Cancale à Paramé (ZSC)	1 747 ha	61 %	11 km
FR2500079	Chausey (ZSC)	82 836 ha	99 %	11 km
FR2510037	Chausey (ZPS)	82 426 ha	100 %	11 km
FR5312002	Îlots Notre-Dame et Chevret (ZPS)	3,3 ha	0 %	12 km
FR5300012	Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard (ZSC)	5 142 ha	75 %	19 km

Les sites Natura 2000 les plus proches sont présentés dans la carte en page suivante.

4.2.2 Critères déterminants des sites identifiés

Le tableau suivant identifie les différents critères déterminants de chaque zone Natura 2000 identifiées dans le rayon de 20 km.

Tableau 41 : Critères déterminants des sites Natura 2000

Code	Nom du site	Critères déterminants de la zone				
		Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptères	Faune terrestre
FR2510048	Baie du Mont Saint Michel (ZPS)	-	-	x	-	-
FR2500077	Baie du Mont Saint Michel (ZSC)	x	x	x	-	-
FR5300061	Estuaire de la Rance (ZSC)	x	x	x	x	x
FR5300052	Côte de Cancale à Paramé (ZSC)	x	-	x	x	-
FR2500079	Chausey (ZSC)	x	x	-	-	-
FR2510037	Chausey (ZPS)	-	-	x	-	-
FR5312002	Ilôts Notre-Dame et Chevret (ZPS)	-	-	x	-	-
FR5300012	Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard (ZSC)	x	x	x	x	-

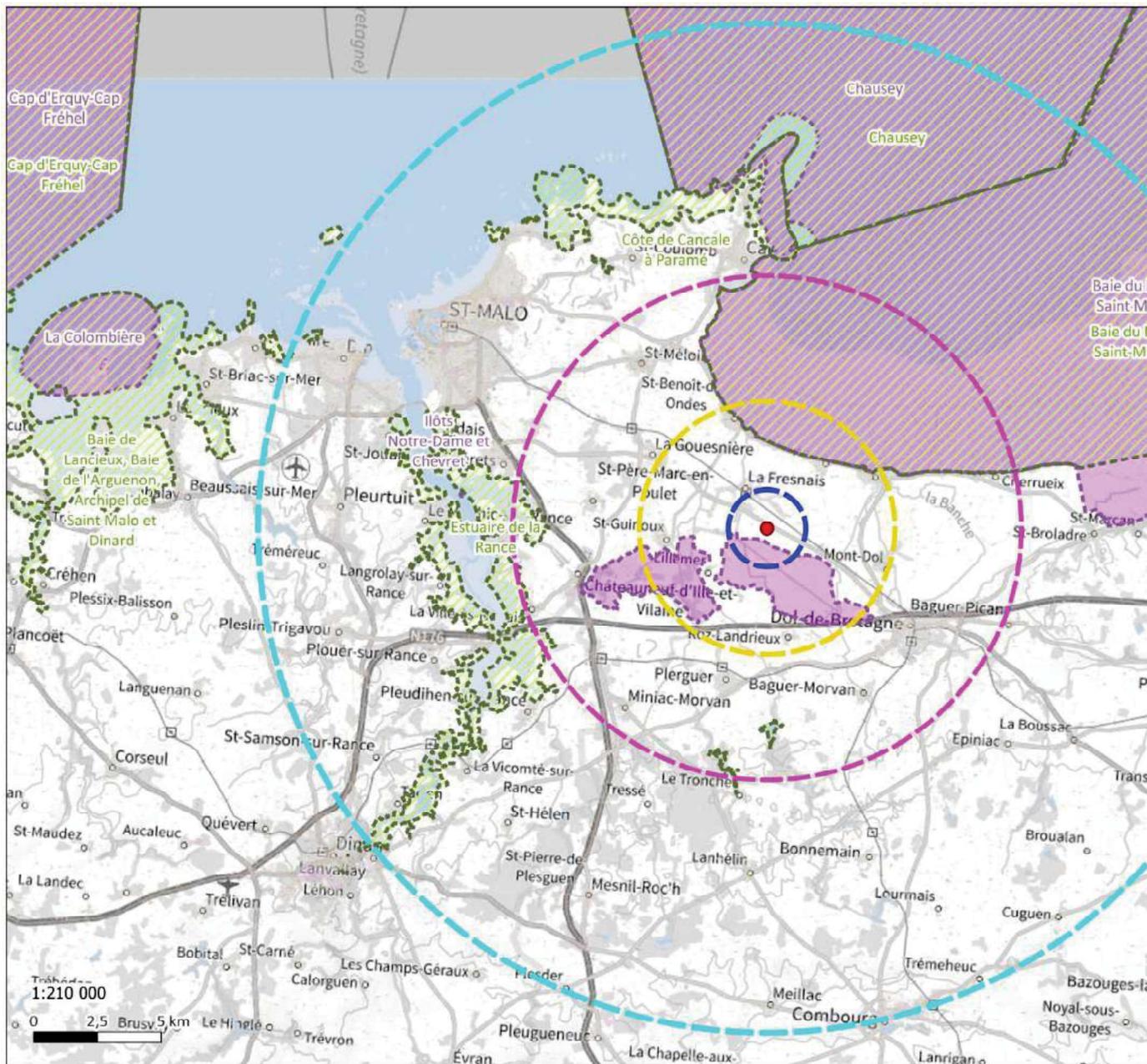


Figure 33 : Carte de localisation des sites Natura 2000 à proximité

La parcelle du projet n'est pas située dans le périmètre d'un site Natura 2000, toutefois le site Natura 2000 le plus proche FR2510048 « Baie du Mont Saint Michel (ZPS) » est situé à 500m au sud de la parcelle du projet.

4.2.3 Description du site le plus proche : ZPS FR2510048 « Baie du Mont Saint Michel »

4.2.3.1 Caractéristiques du site

Le site est localisé en Normandie et en Bretagne. Ouvert sur la mer de la pointe du Grouin au nord de Cancale à la pointe du Roc à Granville, il s'évase dans les terres au sud-est par les estuaires du Couesnon, de la Sélune et de la Sée.

La Baie du Mont Saint-Michel occupe une dépression d'environ 500 km² et possède le deuxième plus grand marnage d'Europe, de 10 à 11 mètres en moyenne et jusqu'à 16 mètres lors des marées d'équinoxe. La zone intertidale d'une superficie de plus de 240 km², se compose d'une mosaïque d'habitats (vasières, récifs d'hermelles, marais salés...), complétée par des marais périphériques jouant un rôle important pour l'avifaune hivernante, des systèmes dunaires, des falaises et des îlots rocheux qui permettent la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux marins.

La richesse biologique et la productivité du site permettent une grande diversité d'activités liée à la qualité des milieux naturels : pastoralisme, pêche maritime embarquée et à pied, pêche en eau douce, conchyliculture, chasse au gibier d'eau, randonnées pédestres...

Tableau 42 : Habitats identifiés du site Natura 2000

Classes d'habitats	Couverture
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	30%
Mer, Bras de Mer	25%
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	15%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10%
Autres terres arables	8%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
Galets, Falaises maritimes, Ilots	3%
Dunes, Plages de sables, Machair	3%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%

4.2.3.2 Qualité et importance

L'ensemble de ce site est de niveau national pour la nidification de l'Aigrette garzette et du Gravelot à collier interrompu.

La baie est d'importance internationale pour l'hivernage de la Barge rousse, de la Bernache cravant, du Pluvier argenté, de la Barge à queue noire, du Bécasseau maubèche, du Bécasseau variable.

Elle se hisse au niveau d'importance nationale pour l'hivernage de l'Aigrette garzette, du Faucon émerillon, de la Mouette mélanocéphale.

En période inter-nuptiale, cet espace constitue un site de mue et d'estivage très important pour le Puffin des Baléares et la Macreuse noire.

Elle est d'importance internationale pour l'estivage et l'escale post-nuptiale de la Mouette pygmée, des Sternes pierregarin, caugék et naine, du grand Gravelot, la Barge à queue noire.

Les effectifs de Canard pilet en migration pré-nuptiale dans les marais périphériques sont importants depuis la mise en place d'une meilleure gestion des niveaux d'eau.

Enfin, elle est d'importance nationale pour l'escale post-nuptiale de la Spatule blanche, du Balbuzard pêcheur, l'Avocette.

La comparaison des données quantitatives en saison "ordinaire" et en saison "avec coup de froid" fait ressortir l'intérêt primordial que joue la baie lors de conditions climatiques rigoureuses. Globalement, une vague de froid se traduit par un accroissement considérable de l'effectif des anatidés hivernants conférant à la baie un rôle de refuge climatique.

Nidifications importantes de Tadornes de Belon. Zone de nourrissage de jeunes alcidés. Site majeur de passages post-nuptiaux de passereaux.

4.2.3.3 Vulnérabilité

L'évolution de l'occupation des sols et des usages (artificialisation, intensification des pratiques agricoles) provoque une diminution de la valeur écologique et de l'attractivité du site pour l'avifaune. L'excès d'azote dans les eaux favorise la progression du chiendent maritime sur les prés salés ce qui affecte notamment les fonctions de nourrissage et d'accueil pour l'avifaune.

L'importante fréquentation du site (randonnées pédestres, sports de nature...) tant quantitativement que spatialement, notamment en ce qui concerne les nombreux points de départ des traversées, peut induire des dégradations d'habitats et des dérangements de la faune par des circulations mal canalisées.

Enfin, les évolutions de la baie modifieront certains équilibres à long terme (sédimentation d'environ 700 000 m³ par an et élévation du niveau marin).

4.3 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

4.3.1 Evaluation des incidences du projet sur les milieux naturels

26 habitats sont identifiés comme d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000 de la Baie. Ces 26 habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore se déclinent en 50 habitats élémentaires. Parmi les habitats d'intérêt communautaire, on compte les habitats prioritaires. Ils correspondent aux habitats naturels en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Au sein du site Natura 2000 de la Baie du Mont-Saint-Michel trois habitats prioritaires sont recensés :

- Les dunes grises présentes sur le littoral normand entre Saint-Jean-le-Thomas et Genêts et sur certains hauts de cordons coquillers entre Cherrueix et Saint-Méloir-des-Ondes,
- Les lagunes côtières présentes sur le littoral breton entre la chapelle Sainte-Anne et Saint-Méloir-des-Ondes,
- Les forêts alluviales à Aulnes et Frênes présentes dans le bois d'Ardennes.

Le projet de la société Les Obsèques Animales de la Baie se situe à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

4.3.2 Evaluation des incidences du projet sur l'avifaune

Située sur la grande voie de migration ouest-européenne, la baie constitue un site d'importance internationale pour l'avifaune migratrice. Elle joue donc un rôle essentiel dans le cadre d'un réseau cohérent d'espaces naturels de valeur internationale.

En baie du Mont-Saint-Michel, la ZPS concerne 68 espèces d'oiseaux reconnues au niveau européen, dont 25 au titre de l'annexe I de la directive « Oiseaux » et 43 en tant qu'espèces migratrices régulières visées par l'article 4.2 de la même directive.

Le site du projet est éloigné des zones de résidence, de reproduction, de concentration et d'hivernage des oiseaux de la Baie du Mont-Saint-Michel.

L'incidence du projet de création d'un crématorium animalier sur les populations migratrices est évaluée comme non significative.

4.4 CONCLUSION DE L'ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Seul un site Natura 2000 est présent dans le périmètre de 1 kilomètre autour du projet de crématorium animalier de la société Les Obsèques Animales de la Baie. Ce site est une ZPS liée à la protection des oiseaux.

L'implantation du projet de crématorium animalier n'est pas située dans le périmètre de cette zone Natura 2000. Le projet n'aura donc aucune incidence sur les habitats et a flore de ce site protégé.

De plus, la zone de travaux ne sera pas connectée directement au réseau par des écoulements permanents et les risques de pollution resteront très faibles. De plus, la distance entre le tronçon du cours d'eau le plus proche des travaux et la ZPS rend la possibilité d'incidence de type amont/aval très réduite.

L'avifaune a une capacité importante de déplacement, toutefois les potentialités que les populations présentes sur le site Natura 2000 viennent se déplacer sur le secteur du site d'implantation du crématorium animalier sont limitées. Le risque d'incidence du projet de la société Les Obsèques Animales de la Baie sur les populations d'oiseaux du site Natura 2000 ZPS « Baie du Mont Saint Michel » est jugé non significative.

Par conséquent, la création du crématorium animalier par la société les Obsèques Animales de la Baie n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces et habitats d'intérêts ayant conduit au classement des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de protection du site Natura 2000.

De ce fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur le site Natura 2000 n'est à attendre.